



Maitre Eolas condamné par la justice |

Condamnation. L'Institut pour la justice (IPJ) vient de gagner son procès qui l'opposait au blogueur Maitre Eolas. Le mystérieux avocat de Twitter avait déclaré qu'il se « torcherait bien avec l'IPJ ».

Le tribunal correctionnel de Nanterre vient de rendre son verdict : Maitre Eolas est condamné à 2 000 euros d'amende avec sursis et 5 000 euros de dommages et intérêts pour « injure » et « diffamation ». La plainte avait été déposée par l'association de l'IPJ, l'Institut pour la justice, à la suite de propos tenus par Maitre Eolas sur Internet. L'avocat blogueur dont l'identité reste secrète a également fermé son compte Twitter.

« Je me torcherais bien avec l'Institut pour la justice »

Les faits remontent au mois de novembre 2011. En pleine période de campagne présidentielle, l'IPJ diffuse une pétition défendant « *l'impunité zéro pour les atteintes aux personnes et aux biens* » qui recueille à l'époque 1,75 million de signataires. Maitre Eolas, avocat influant sur Internet, grâce à son blog et à son compte Twitter et dont la sensibilité politique est à l'opposé de celle de l'association de défense de la Justice, avait alors dénoncé la pétition en déclarant le « *compteur bidon* ». Enfin, il avait publié sur Twitter : « *Je me torcherais bien avec l'Institut pour la justice si je n'avais pas peur de salir mon caca* ». Des propos aujourd'hui condamnés par la justice et qui avaient, selon l'IPJ « *fortement nui à l'image et à la crédibilité de l'association, notamment en raison de la célébrité et de l'influence de Me Eolas sur internet.* »